



SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 31/10/18

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 166

Nombre de votants : 199

(A l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi 8 Novembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, LEBOYER DANIEL suppléant de BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, VRAC Eugène suppléant de BOUILLON Jean-Michel, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (à partir de 19h26), CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CUNY Daniel, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine (à partir de 18h33), DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, FAGNEN Sébastien, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, AUBERT Daniel suppléant de GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève (à partir de 18h54), GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (à partir de 18 h 33), GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul, GROULT André (à partir de 19h26), GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, Sylvie PROD'HOMME suppléante de HAYE Laurent, HÉBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean (jusqu'à 18h47), LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, Muriel LAINE suppléante de LEBARON Bernard (jusqu'à son arrivée à 19h26), GODEFROY Janine suppléante de LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal (jusqu'à 20h22), LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h13), LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 20h50), LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à son départ), LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, Alexandrina LE GUILLOU suppléante de LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie (à partir de 18h45), LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSVOAL Camille (à partir de 18h50), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 19h58), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 19h58), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

DUFOUR Luc à GOMERIEL Patrice, LETERRIER Richard à POTTIER Bernard, HAMEL Bernard à LECOQ Jacques, BALDACCINI Nathalie à LEQUERTIER Joël, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, DRUEZ Yveline à BELHOMME Jérôme, JOURDAIN Patrick à MESNIL Pierre, LE BEL Didier à CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre à DIGARD Antoine (à partir de 18h34, à l'arrivée d'Antoine DIGARD), GOSSELIN Albert à SARCHET Jean-Baptiste, HAMELIN Jacques à LERENDU Patrick, CHEVEREAU Gérard à MABIRE Edouard, LEGER Bruno à LECOUCVEY Jean-Paul, MONHUREL Pascal à REBOURS Sébastien, MAIGNAN Martial à DIESNY Joël, ARLIX Jean à AMIOT Guy, FEUARDANT Marc à ROUSSEAU Roger, MELLET Christophe à MELLET Daniel, FAUCHON Patrick à VIGER Jacques, DENIAUX Johan à BURNOUF Elisabeth, GROULT André à ONFROY Jacques (jusqu'à son arrivée à 19h26), CASTELEIN Christèle à AMIOT Sylvie (jusqu'à son arrivée à 19h26), BASTIAN Frédéric à LOUISET Michel, BOURDON Cyril à MARGUERITTE David, CAUVIN Bernard à GODEFROY Annick (à partir de 18h33 à l'arrivée d'Annick Godefroy), HOULLEGATTE Jean-Michel à GOSSELIN-FLEURY Geneviève, HUET Catherine à FEUILLY Hervé, LAGARDE Jean à LAINE Sylvie (à partir de 18h47), LAUNOY Claudie à BESUELLE Régine, LEBONNOIS Marie-Françoise à Jean LAGARDE (jusqu'au départ de Jean Lagarde à 18h47), LEFRANC Bertrand à LEFAIX-VERON Odile, LINCHENEAU Jean-Marie à Gilbert LEPOITTEVIN (jusqu'à son arrivée à 18h45), MAGHE Jean-Michel à Guy BROQUAIRE, MARIVAUX Isabelle à Martine GRUNEWALD, TIFFREAU Danièle à Daniel CUNY, TISON Franck à Sébastien FAGNEN, VILTARD Bruno à Jacques LEPETIT (à partir de 19h58), LEMONNIER Thierry à Myriam HAMON (à partir de 20h50).

Excusés :

LEMARÉCHAL Michel, LALOË Evelyne, MATELOT Jean-Louis, NICOLAÏ Michel, FALAIZE Marie-Hélène, DUPONT Claude, BROQUET Patrick, GUÉRIN Alain, LAMOTTE Jean-François, MAUQUEST Jean-Pierre, DELESTRE Richard, HAMON-BARBE Françoise, HUET Fabrice, POIDEVIN Hugo, ROUSSEL Pascal, LE PETIT Philippe.

Délibération n° DEL2018_209

OBJET : Convention de dette récupérable entre Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération du Cotentin - avenant n°1

Exposé

Par délibération n°2018-101 du 28 juin 2018, le Conseil communautaire a autorisé le Président ou le Vice-Président à signer la convention de dette récupérable passée entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération du Cotentin.

Cette convention prévoit un mécanisme de dette récupérable, au bénéfice de la commune de Cherbourg-en-Cotentin qui continue de supporter la charge d'échéances d'emprunts finançant des compétences transférées à la communauté d'agglomération.

La convention de dette récupérable, signée le 17 juillet 2018, liste les emprunts concernés.

Cependant, un emprunt, qui s'est terminé au cours de l'année 2017, n'a pas été répertorié dans la convention initiale.

Enfin, deux contrats de swaps (contrats de couverture de taux) sont également à intégrer dans la présente convention. Ces contrats permettent de transformer les intérêts de prêts initialement à taux variable en taux fixe.

Il convient de compléter la convention initiale à travers la signature d'un avenant.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finance,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 192 - Contre : 0 - Abstentions : 8) pour :

- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cet avenant.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN



CONVENTION DE DETTE RECUPERABLE

ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU COTENTIN

AVENANT n°1

Entre

La Communauté d'agglomération du Cotentin, sis 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis VALENTIN, dûment habilité à signer le présent avenant à la convention par la délibération du 8 novembre 2018,

Dénommée ci-après « Communauté d'agglomération du Cotentin »

D'une part,

Et

La commune de Cherbourg-en-Cotentin, sis 10 place Napoléon à Cherbourg-en-Cotentin, représentée par son Maire, Benoit ARRIVE, dûment habilité à signer le présent avenant à la convention par la délibération du 14 novembre 2018,

Dénommée ci-après « Commune »

D'autre part,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-5 et L5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016, portant création de la Communauté d'agglomération du Cotentin issue de la fusion des communautés de communes de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur du Cotentin, de la région de Montebourg, du Val de Saire, du canton de Saint-Pierre-Eglise, de la Saire et de l'extension aux communes de Cherbourg-en-Cotentin et de la Hague,

L'article 2 Emprunts transférés est modifié comme suit :

Les emprunts transférés, au titre des compétences transférées par la commune de Cherbourg-en-Cotentin à la communauté d'agglomération, sont listés ci-après :

| Référence contrat | Prêteur | Budget CAC | Quotité transférée en % (% à 2 décimales dans ce tableau) | Capital transféré 01/01/2017 |
|-------------------|---------------------------------------|---|--|---------------------------------|
| MIN507223EUR001 | Caisse Française de Financement Local | Transport | 16,66% | 559 806,00 |
| OCLT16122 | Société Générale | | 65,86% | 434 457,69 |
| 00433163 | Crédit agricole | | 6,47% | 64 393,15 |
| 00433163 | Crédit agricole | | 49,90% | 831 709,76 |
| 433173 | Crédit agricole | | 62,50% | 200 000,46 |
| 200512164S | Crédit Foncier | | 20,78% | 88 652,41 |
| 200512164S | Crédit Foncier | | 50,78% | 38 154,60 |
| MIN283568EUR | Dexia Crédit Local | Déchets ménagers et assimilés (DMA) M14 en 2017 et budget principal à compter du 01/01/2018 | 33,40% | 812 873,98 |
| 433163 | Crédit agricole | | 1,73% | 17 179,44 |
| 1212982 | Caisse des Dépôts et Consignations | | 14,96% | 479 836,69 |
| 200512164S | Crédit Foncier | | 17,90% | 13 450,90 |
| 1126536 | Caisse des Dépôts et Consignations | Budget principal | 24,54% | 891 598,62 |
| 00433173 | Crédit agricole | Abattoir | 50,00% | 128 559,00 |

| Référence contrat | Prêteur | Budget CAC | Quotité transférée en % (% à 2 décimales dans ce tableau) | Capital transféré 01/01/2018 |
|-------------------|-------------|------------|--|---------------------------------|
| FR0010145789 | CACEIS | Eau | 50,00% | 800 000,00 |
| FR0010257790 | BNP PARIBAS | | 25,00% | 450 000,00 |

Deux contrats de swap (contrats de couverture de taux) :

| Référence contrat de swap | Etablissement emprunteur | Budget CAC | Quotité en % |
|---------------------------|--------------------------|------------|--------------|
| 612196M | Natixis | Eau | 50,00% |
| 673255M | Natixis | | 25,00% |

L'article 3 Exécution comptable est modifié comme suit :

Pour la Communauté d'agglomération du Cotentin, le remboursement constitue une dépense sur le budget concerné et donne lieu à :

- l'émission d'un mandat relatif aux intérêts remboursés au compte 661131 sur les budgets gérés en M14 et 6618 sur les budgets gérés en M4 ;
- l'émission d'un mandat relatif au capital remboursé au compte 168741 sur les budgets gérés en M14 et 1687 sur les budgets gérés en M4.

Le remboursement au bénéfice de la commune de Cherbourg-en-Cotentin constitue pour cette dernière une recette sur le budget principal et donne lieu à :

- l'émission d'un titre correspondant aux intérêts récupérés au compte 76232 ;
- l'émission d'un titre correspondant au capital au compte 276351.

Au titre des contrats de swaps, si le décompte de l'année N fait ressortir que le swap est négatif (c'est-à-dire que les intérêts perçus sont inférieurs aux intérêts payés), la communauté d'agglomération émettra un mandat au bénéfice de la commune au compte 6688 sur le budget annexe de l'eau. La commune de Cherbourg en Cotentin émettra un titre au compte 7688 sur le budget principal.

Si le swap est positif (c'est-à-dire que les intérêts perçus sont supérieurs aux intérêts payés), la communauté d'agglomération émettra un titre au compte 7688 sur le budget de l'eau et la commune émettra un mandat au bénéfice de l'agglomération au compte 6688 sur le budget principal.

Tous les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés et s'appliquent.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le/...../2018

En 2 exemplaires

Pour la communauté d'agglomération du Cotentin
Le Président,

Jean-Louis VALENTIN

Pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin
Le Maire

Benoit ARRIVE